**Dispositif de formation aide-soignante**

L’institut de formation aide-soignant (IFAS) dispense une formation en alternance de 10 mois.

L’arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant règlemente cette formation et est consultable sur le site [legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

**FINALITES DE LA FORMATION**

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.

**LES 8 COMPETENCES A ACQUERIR**

La formation vise à développer chez l’étudiant les 8 compétences d’un aide-soignant. La compétence fait appel à différentes ressources : savoirs théoriques, pratiques, méthodologiques, relationnels et sociaux (comportements), savoirs issus de l'expérience et de l'implication.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d’autonomie | 6. Utiliser les techniques d’entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux  |
| 2. Apprécier l’état clinique d’une personne | 7. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins |
| 3. Réaliser des soins adaptés à l’état clinique de la personne | 8. Organiser son travail au sein d’une équipe pluri professionnelle |
| 4. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l’installation et la mobilisation des personnes |
| 5. Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage |

**ORGANISATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE :**

La formation d’aide-soignant se déroule sur 10 mois soit :

* 41 semaines de formation en alternance
* 1435 heures

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Enseignement théorique*** | 17 semaines | soit 595 heures |
| ***Enseignement en stage clinique*** | 24 semaines | soit 840 heures |
| ***Congés scolaires*** | 3 semaines |   |

La rentrée à l’IFSI se fait le premier lundi de septembre. Une semaine correspond à 35 h 00 d’enseignement théorique ou clinique.

Les orientations pédagogiques de la formation sont définies chaque année et sont consultable ci-dessous :

*Doc orientations pédagogiques AS 2019-2020*

**Les enseignements théoriques :**

* Les cours sont assurés par des cadres de santé formateurs et des professionnels de différentes disciplines : aide-soignant, infirmiers, médecins, pharmaciens, psychologues…..

Ils comprennent :

Des cours magistraux

Des travaux dirigés

Des travaux personnels guidés

Des ateliers pratiques et de simulation

Des visites professionnelles

8 modules obligatoires de 1 à 5 semaines par module

*Ci-joint le catalogue de cours de la formation aide-soignant*

**Les enseignements cliniques :**

* ***6 stages cliniques de 4 semaines*** chacun en structures sanitaires, sociales ou médico-sociales

Les stages doivent permettre à l'élève :

* d'acquérir des connaissances,
* d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
* d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
* de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
* de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
* de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
* de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
* de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
* de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants,

Les objectifs de stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Le livret d'accueil, spécifique à chaque lieu de stage, comporte :

* les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.),
* les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses,
* les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation,
* les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
* les actes et activités qui lui seront proposés,
* les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir,
* la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage.

**Notre conception de l’alternance intégrative :**

L’alternance est un des axes privilégiés de la formation pour favoriser le développement des compétences de l’apprenant dans son futur métier.

Pendant sa formation, l’apprenant est considéré comme un partenaire et va se construire à travers les différents pôles suivants : l’institut de formation, les lieux de stage, les lieux de vie sociale et l’autoformation. Même si ces pôles sont différents, ils restent complémentaires et indissociables.

Il s’agit ainsi de confronter l’individu en formation à des expériences variées (structures de soins diverses, conférences, professionnels…). Il est trop réducteur de penser que l’institut de formation serait avant tout là pour produire des savoirs théoriques et les terrains de stage pour apprendre l’activité même du métier. Ces entités doivent s’articuler, interagir pour permettre à l’apprenant de s’interroger sur des connaissances acquises, de donner du sens à sa pratique, de développer des compétences et de construire son identité professionnelle. Il en est de même pour les lieux de vie sociale et les temps d’autoformation qui viennent enrichir cette alternance.

**Un suivi pédagogique personnalisé :**

Un cadre de santé formateur est identifié comme référent de suivi pédagogique. Il accompagne l’élève dans la construction de son projet professionnel. Il conseille, guide et aide parfois l’apprenant dans l’identification de ses besoins de formation et dans la manière d’y répondre.

**VALIDATION DE LA FORMATION**

* ***Des épreuves écrites*** : questions à réponse ouverte, courte, à choix multiples, cas cliniques, production écrite...
* ***Des épreuves orales*** : individuelles ou collectives sous forme d'entretiens ou exposé...
* ***Des épreuves pratiques*** : préparation et réalisation des gestes techniques
* ***Des mises en situation professionnelle*** (MSP) : prise en charge d'une personne dans la réalisation des soins sur le lieu de stage
* ***Des évaluations des compétences des stages cliniques*** : notation et appréciation.